

Consignes pour le stage en école

▪ Recherche du stage

- . La recherche du stage est à la charge de l'étudiant. Il est préférable de faire les démarches le plus rapidement possible.
- . Il est demandé de compléter une convention de stage (document à retirer à la scolarité).

▪ Déroulement du stage

- . La durée du stage en école élémentaire ou maternelle est de 12 journées pleines tous les Vendredi au cours du second semestre.
- . Le stage peut être effectué dans la même classe ou, si le sujet s'y prête, dans plusieurs.
- . Au cours du stage l'étudiant devra mettre au point un projet pédagogique et de transmission de connaissances, l'expérimenter avec les élèves pour aboutir à l'analyse critique de son travail, analyse qui sera développée dans le rapport de stage.
- . Chronologiquement, le stage peut se découper en 3 périodes :
 1. Une période d'observation, qui permettra à l'étudiant de prendre contact avec les élèves et l'enseignant. Pendant celle-ci le stagiaire s'informerera sur l'organisation de l'école et de la classe au sein de l'école, sur le rôle de chacun : personnel de l'établissement, parents et enfants. Il s'intéressera aussi à l'environnement géographique et social de l'école.
 2. Une période où le stagiaire développera son projet en théorie et en pratique. Après avoir bien fixé son objectif pédagogique en concertation avec l'enseignant de l'école et celui de la licence, l'étudiant devra ajuster son projet aux réactions des élèves. Il est important de tenir un carnet de bord quotidien pour éviter tout oubli, en particulier en vue du rapport de stage.

3. Enfin, l'étudiant fera un bilan de son travail. Il comparera ses attentes au comportement des élèves et décrira objectivement les bons points de son travail et les difficultés qu'il a rencontrées, voire ses erreurs. Il n'hésitera pas à se soumettre au jugement de l'enseignant de la classe. Il terminera par la mise au point d'un rapport de stage qui sera présenté en fin d'année devant les enseignants.

- **Rapport de stage**

. La rédaction du rapport de stage suit les règles suivantes :

Il comporte de 15 à 30 pages et se compose

1. D'une introduction, dans laquelle l'étudiant décrira la classe, l'environnement de celle-ci et de l'école, l'équipe pédagogique et expliquera le rôle de chacun.
2. De la présentation du projet, où les objectifs poursuivis, la mise en œuvre du projet et les résultats obtenus seront détaillés. On pourra également en annexe produire les documents rendus par les élèves.
3. D'une conclusion, bilan du travail effectué. Au sein de celle-ci une analyse critique de la capacité du stagiaire et de ses acquis universitaires par rapport à l'exercice du métier d'enseignant en cycle maternelle ou primaire est souhaitée.